



Le CAGEC chez vous !

Sécuriser ses contrats de droits d'auteur, droits voisins et droit à l'image

2 jours – 14 heures

- ▶ Formation avec un Avocat au barreau de Paris spécialisé sur les problématiques liées au droit de la propriété intellectuelle dans le secteur du spectacle
- ▶ Des réponses précises sur vos situations professionnelles
- ▶ Lecture, analyse et rédaction de clauses de cession de droits
- ▶ Une attestation de formation détaillée pour valoriser votre parcours professionnel
- ▶ Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF, membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP).

Des références prestigieuses : ces structures ont fait appel au CAGEC entre 2011 et 2015 pour des thèmes juridiques (intermittence, contrats, paye, droits d'auteur...)



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME

- Le droit d'auteur pour les spectacles, éléments de communication (plaquette, programme, affiches...)
- Ce qui est protégé ; les droits accordés par le droit d'auteur ; les exceptions aux droits patrimoniaux
- Internet les acteurs juridiques du réseau Internet et leurs obligations ; blogs, forums, sites...
- Captation audiovisuelle : droit à l'image, le public...

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Bruno ANATRELLA



Avocat au barreau de Paris, Bruno Anatrella est le cofondateur du Cabinet BAGS AVOCATS. Il s'est spécialisé sur les problématiques liées au droit de la propriété

intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins du droit d'auteur, etc.), de la communication (droit à l'image, droit de la presse, etc.), de l'internet et des NTIC, tant dans le domaine du conseil que du contentieux.

Il est également Président de l'association Cyberlex*. Bruno Anatrella intervient, par ailleurs, régulièrement dans le cadre de formations universitaires et professionnelles.

* www.cyberlex.org - Comprendre, apprivoiser, maîtriser les aspects juridiques et techniques du multimédia, de l'Internet et des services en ligne



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP



Le contenu détaillé de votre formation CAGEC

OBJECTIFS

Faire le point sur les règles du droit d'auteur afin d'acquérir les principaux réflexes en la matière et élaborer un outil juridique pertinent (contrat, lettre-accord, autorisation)

CONTENU DÉTAILLÉ

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Ce qui est protégé par le droit d'auteur
- Les conditions d'accès à la protection par le droit d'auteur
- Les droits accordés par le droit d'auteur
- Les droits patrimoniaux : les droits d'exploitation des œuvres non-tombées dans le domaine public
- Les droits moraux
- La titularité des droits : qui peut revendiquer la titularité des droits d'auteur ?

Quels sont les réflexes juridiques à acquérir quant aux questions de droits d'auteur ?

- Quelles sont les conséquences d'une cession de droits d'auteur ?
- Les conditions de validité de la clause de cession de droits
- La clause est-elle valable en l'absence de rémunération au profit des auteurs concernés ?
- Les exceptions aux droits patrimoniaux
- Peut-on éviter de solliciter l'autorisation du titulaire des droits d'exploitation pour utiliser une œuvre ?
- Les exceptions du droit d'auteur
- Le danger des œuvres dites «libres de droit»

Le réseau internet et les questions de droits d'auteur

Quels sont les acteurs juridiques du réseau Internet et leurs obligations ?

- Êtes-vous éditeur de contenus ou hébergeur ?
- La problématique des contenus générés par les utilisateurs (forums, commentaires des internautes, mise en ligne par l'internaute de contenus photographiques ou vidéographiques, etc.)
- Quels sont les réflexes à acquérir lorsque vous

souhaitez réagir lors de la mise en ligne d'un contenu dont vous détenez les droits ?

- Devez-vous faire intervenir systématiquement un agent assermenté pour faire constater le litige sur le réseau Internet ?
- Quelles sont les diligences à accomplir avant toutes diligences à l'encontre d'un contre facteur ?

La captation audiovisuelle de spectacles et les questions de droits d'auteur

- Les personnes physiques ou morales en charge de la captation d'un spectacle peuvent-elles invoquer des droits d'auteur ?
- Si la captation audiovisuelle est réalisée en interne, des accords particuliers sont-ils nécessaires (notamment avec les personnes salariées de votre structure) ?
- Le public dont l'image est reproduite, peut-il invoquer un droit indépendant de toute notion de droit d'auteur, de droits voisins ou de vie privée ?

Atelier pratique :

Lecture et analyse d'une clause de cession de droits. Rédaction d'une cession de droits d'auteur adaptée aux principales problématiques rencontrées par les participant/es. Simulation d'entretiens.

MÉTHODE

Si un apport théorique reste indispensable, il sera complété par des exemples et documents pratiques permettant d'envisager concrètement les différents accords à formaliser.

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des besoins de chaque participant/e.

Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

VALIDATION

La formation est validée par une « attestation de formation détaillée ».

Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.

Enfin, un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

Tél : 02 40 35 87 30

formation@cagec.fr

www.cagec.fr

